

USM Gagny Athlétisme  
Procès-Verbal de la réunion du  
**Comité Directeur 2019-02**  
Mercredi 27 mars 2019

**Membres Présent :** Nadine CHEMIN, François DJIAN, Dorian COUSIN, Jean-Claude ROUX, Valérie JUNOD, Gwenaëlle CHAMPEAU, Soliane DJIAN, Elisabeth DUBOSPERTUS, Jorge FERREIRA, Alexia GABILLE, Cécile GRAVELIN, Corinne RICHARTE, Laurence SEMENOFF, Catherine TEYSSANDIER

Début de la réunion : 20h33, Bureau de la section, Stade Jean BOUIN, 93220 Gagny

**Ordre du jour envoyé préalablement aux membres :**

1. **Approbation des P.V**
2. **Préparation du cross scolaire du 9 avril 2019**
3. **Préparation des interclubs**
4. **Gestions des entraîneurs**
5. **Question diverse**

1. **Introduction de la Présidente**

La Présidente remercie le Comité Directeur qui s'est chargé d'assembler les 1.500 médailles qui seront données aux enfants lors du Cross scolaire que le club organise le mardi 9 avril 2019.

2. **Préparation du Cross scolaire**

Le rendez-vous pour les bénévoles est à 8h15 au stade afin d'assurer les derniers préparatifs. Les points clés au niveau de la sécurité sont assurés. Chaque bénévole recevra le plan et les horaires dans une pochette plastique. Dorian COUSIN s'est chargé de ce projet et coordonnera l'organisation le jour J. Il est impératif que les horaires soient respectés

Entre 1.200 et 1.500 enfants sont attendus.

Le Comité Directeur remercie Dorian pour son travail.

3. **Préparation des interclubs**

Est décidé qu'un Coordinateur de la Compétition se chargera de veiller au bon déroulement des épreuves (placement des haies, des startings blocs, etc ...). François DJIAN assumera ce rôle pour le 1<sup>er</sup> tour.

Une réunion aura lieu mercredi le 3 avril 2019 avec le Coordinateur de la Compétition, les Responsables matériel & buvette et le bureau exécutif.

#### 4. Gestion des entraîneurs

Le Comité Directeur adopte et donne valeurs de statuts de la section la proposition de la charte d'éthique et déontologie de l'entraîneur (annexe 1)

Nathan CAMILLERIE et Arthur CHAMPEAU viendront en renfort jusqu'à la fin de l'année le samedi après-midi de 14h30 à 16h30 afin de soutenir les groupes Ecole athlé et Poussin.

Cédric IBOUTH s'est fait remarquer à Pantin le 16 mars 2019 lors d'un triathlon Poussin ; en effet, une altitude incorrecte vis-à-vis d'un juge a été signifiée aux dirigeants du club. Nadine CHEMIN a échangé avec ce dernier afin de recueillir son opinion et lui demande de surveiller son comportement.

Suite à une attitude incompatible avec les devoirs d'un entraîneur et aux dénigrements du club et de sa direction ; deux médiateurs, nommés par le Comité Directeur, se chargeront d'informer Guy DREANO de cette situation non-désirable et du souhait qu'il change son comportement envers les différents acteurs du club au risque d'une interruption de son rôle d'entraîneur.

Une lettre recommandée et une lettre simple lui seront envoyées afin de le convoquer samedi 6 avril 2019 à 16h30 soit à la fin de l'entraînement afin qu'Alexia GABILLE et Jean-Claude ROUX le rencontre et puissent échanger.

Le Comité Directeur se prononcera sur la suite à donner de cette situation lors de sa prochaine réunion le 10 avril 2019.

#### 5. Question Diverse


Alexia GABILLE demande s'il n'y a pas des compétitions prévues avant le mois de juin dans le département. En effet, aucune compétition n'est prévue avant juin. Le bureau exécutif se penchera sur le projet d'un triathlon avant les vacances de la Toussaint.

Le prochain Comité Directeur aura lieu le 10 avril 2019 à 20h15 au bureau de la section.

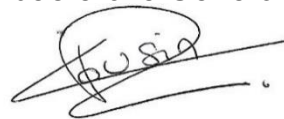
Fin de la réunion à 21h46.

---

Nadine CHEMIN  
Présidente USMG Athlétisme



Dorian COUSIN  
Secrétaire Général





## La Charte d'Éthique et de Déontologie de l'entraîneur



### A - ÊTRE ENTRAÎNEUR

Être entraîneur, c'est bénéficier, d'abord au sein d'un club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des athlètes, et qui, en conséquence, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide.

Cette position doit conduire à enseigner les valeurs de l'athlétisme inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.

Être entraîneur, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs de l'athlétisme, en particulier des autres entraîneurs et des athlètes extérieurs au groupe entraîné.

Être entraîneur, c'est, en dehors de l'animation au sein d'un club ou d'une équipe et de la recherche de la performance sportive, être capable de maîtriser toutes les formes de relations avec les athlètes et d'agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Être entraîneur, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Être entraîneur, c'est accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux athlètes.

Être entraîneur, c'est au-delà de la formation sportive et humaine des athlètes, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

Être entraîneur, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux entraîneurs de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

### B- L'ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS

**ÊTRE EXEMPLAIRE** : J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard : de la Fédération Française d'Athlétisme, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs de l'athlétisme français, mais aussi des athlètes et entraîneurs étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères d'Athlétisme et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général, des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

**AVOIR CONSCIENCE DE SON RÔLE PRIVILÉGIÉ DE GUIDE ET D'ÉDUCATEUR** : J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des athlètes et du rôle primordial qui est le mien dans la recherche du "bien vivre ensemble" au sein de l'Athlétisme. Je m'engage, dans ce but, à développer les valeurs de solidarité, tolérance, altruisme et l'esprit d'équipe.

**AVOIR UNE ATTITUDE LOYALE ET RESPECTUEUSE VIS À VIS DES AUTRES ENTRAÎNEURS** : Je m'astreins à un devoir de réserve vis à vis des autres entraîneurs. Je m'interdis de formuler des critiques en dehors de la présence des intéressés et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme du racolage.

**ÊTRE CAPABLE DE MAÎTRISER LES RELATIONS AFFECTIVES AVEC LES ATHLÈTES** : Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les athlètes et/ou d'autres acteurs de l'Athlétisme et à éviter tout comportement incorrect.

**BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE FORME DE TRICHERIE** Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs de l'Athlétisme et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie. Je me fais un devoir d'informer les athlètes des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.